



N° de résolution
ou annotation

2020-09-188

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, tenue à 20h00, à huis clos (Covid-19) à la salle du Marais de la municipalité de Roquemaure.

Étaient présents sur place : M. le maire Léo Plourde, madame Chantal Mainville, conseillère ainsi que messieurs Marcel Mainville, Réjean Lévesque et Rodrigue Morneau, conseillers. Mme Marie-Eve Garand, conseillère était présente via Zoom.

Était absent, M. le conseiller Fernand Landry.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h14, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption procès-verbal du mois d'août
- 4.0 Correspondance
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Dépenses d'août;
- 6.0 Rapport des comités
- 7.0 Camping
 - 7.1 Règlement 2021 ;
 - 7.2 Tarification 2021 ;
 - 7.3 Lettre renouvellement 2021 ;
 - 7.4 Modification représentant camping Québec ;
- 8.0 Demande de prise en charge du chemin de la Plage Mainville
- 9.0 Règlement 204 gestion contractuelle ;
- 10.0 Réseau routier
 - 10.1 Barrage castor rang 1 et rivière Couture ;
 - 10.2 Facturation abat-poussière citoyen ;
 - 10.3 Rapport dépenses RIRL ;
 - 10.3.1 Appropriation surplus réservé carrière et sablière ;
 - 10.4 Rapport dépenses TECQ ;
 - 10.5 Demande de réparation d'asphalte ;
- 11.0 Réparation bosses patinoire
- 12.0 Signature entente – PADF MRCAO-20-08
- 13.0 Rapport FDT génératrice
- 14.0 Sujets divers
 - 14.1 Demande citoyen achat lot ;
- 15.0 Période de questions
- 16.0 Levée de la séance



N^o de résolution
ou annotation 1
2020-09-189

3.0 Adoption du procès-verbal du mois d'août

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 10 août 2020, sa lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 août 2020, tel que présenté.

4.0 Correspondance

M. le maire fait état de la correspondance pertinente.

4.1 Résolution d'appui pour le financement de logements communautaires et sociaux;

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 30 ménages de la Municipalité de Roquemaure ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau de :

- Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

4.2 Assemblée générale annuelle de GFCA ;

2020-09-191

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Marcel Mainville à assister à l'assemblée générale annuelle de Groupement Forestier Coopératif Abitibi qui se tiendra le 17 septembre à 19h00.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses d'août

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 447 511.96 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 8 764.87 \$

Salaires nets : 8 854.76 \$

2020-09-192

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'août 2020.

6.0 Rapport des comités

7.0 Camping

7.1 Règlement 2021 ;

2020-09-193

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter le règlement 2021 tel que présenté.

7.2 Tarification 2021 :

2020-09-194

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter la tarification 2021 selon ce qui suit :

- Locations de terrains saisonniers, augmentation de 4%;
- Locations de terrains journaliers, augmentation de 2 \$ par nuitée.

7.3 Lettre renouvellement 2021 :

2020-09-195

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Marie-Eve Garand et résolu à l'unanimité d'accepter la lettre de renouvellement telle que présentée et d'autoriser la directrice générale par intérim à procéder à l'envoi de ces avis de renouvellement pour la saison 2021 à tous nos campeurs saisonniers.

7.4 Modification représentant Camping Québec :

2020-09-196

Il proposé par Mme Chantal Mainville, secondée par M. Réjean Lévesque et unanimement résolu que Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim soit par la présente, désigné(e) pour demander et signer pour et au nom de la municipalité de Roquemaure la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour le Camping municipal de Roquemaure.

8.0 Demande de prise en charge du chemin de la Plage-Mainville

Lors de la prise de décision officielle M. Marcel Mainville se retire de la délibération constatant son intérêt.



N° de résolution
ou annotation

2020-09-197

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a reçu une requête pour la prise en charge pour le déneigement 2020-2021 du chemin de la Plage-Mainville par la majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a reçu la signature des propriétaires du chemin acceptant la prise en charge par la municipalité pour le déneigement 2020-2021 ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Eve Garand et résolu à la majorité d'accepter la prise en charge du déneigement du chemin de la Plage-Mainville pour l'hiver 2020-2021 à la condition de recevoir une soumission de la part de Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. et que celle-ci soit facturée aux propriétaires sous forme de taxes de secteur en 2021.

9.0 Règlement 204 gestion contractuelle

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 août 2020 par Mme Chantal Mainville et que la présentation du règlement a été faite à cette réunion;

2020-09-198

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 204 régissant la gestion contractuelle de la municipalité.

10.0 Réseau routier

Mme Chantal Mainville quitte la table de délibération quelques instants.

10.1 Barrage de castor rang 1 et rivière Couture :

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser les travaux de voirie qui sont jugés nécessaires avant l'hiver ;

ATTENDU QUE la municipalité reporte le démantèlement d'un barrage de castors au rang 1 puisque celui-ci est jugé non prioritaire ;

2020-09-199

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité d'autoriser les travaux de démantèlement du barrage de castors de la rivière Couture, ainsi que l'excavation de la décharge sur le lot 5 519 319. Ces travaux seront effectués par Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc.

10.2 Facturation de l'abat-poussière à un citoyen :

Mme Chantal Mainville réintègre la table des délibérations.

Lors de la prise de décision officielle M. Marcel Mainville se retire de la délibération constatant son intérêt.

ATTENDU QUE nous avons eu une demande d'un citoyen, M. Gaston Mainville afin d'étendre de l'abat-poussière sur la partie de chemin qui passe devant chez lui, sur le chemin de la Plage-Mainville ;

ATTENDU QUE le chemin de la Plage-Mainville est un chemin privé, M. Gaston Mainville accepte d'en assumer les frais personnellement ;

2020-09-200

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité d'autoriser l'envoi de la facturation de l'abat-poussière de 2019 et 2020 à M. Gaston Mainville au montant de 114.41 \$ pour 2019 et 124.63 \$ pour 2020, taxes incluses.



N° de résolution
ou annotation

2020-09-201

2020-09-202

2020-09-203

10.3 Rapport dépenses RIRL :

ATTENDU QUE la municipalité a présenté, auprès du Ministère des transports, un projet dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (RIRL) au début de l'année 2020 ;

ATTENDU QUE les travaux prévus sur le projet présenté sont maintenant complétés ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu de présenter le rapport final du projet, soit des dépenses totales de 261 381.08\$, soit une participation financière du Ministère de 196 036. \$ et de la municipalité de 65 345.27\$ et de faire la demande au Ministère des Transports pour le versement du solde de la subvention promise de 19 604. \$, soit le dernier 10% dans le cadre de ce projet.

10.3.1 Appropriation surplus réservé carrière et sablière

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'utiliser le fonds réservé carrière et sablière pour absorber les dépassements de coûts survenus pour la réalisation des travaux prévus au programme RIRL.

10.4 Rapport dépenses TECQ :

Acceptation de la programmation version 1 corrigée

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 corrigée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;



N° de résolution
ou annotation

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

10.5 Demande réparation asphalte ;

Ayant perdu contacte (Zoom) avec Mme Marie-Eve Garand, le conseil municipal poursuit la réunion.

ATTENDU la demande reçue de M. Gilles Richard et Mme Denise Jolin afin de réparer le cahot à l'orée de son entrée privée au 2 rue Raymond Est ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas l'information à l'effet que cette partie de terrain est sur l'emprise du chemin, donc sur la propriété de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité ne désire pas créer de précédent en allant travailler sur une propriété privée ;

2020-09-204

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité de demander à M. Richard de nous démontrer hors de tout doute possible, avec des documents officiels à l'appui, que ce bris est vraiment sur le terrain municipal.

11.0 Réparation des bosses sur la patinoire

2020-09-205

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité d'autoriser la réparation des bosses sur la patinoire par notre journalier principal, selon les sommes restantes au budget.

12.0 Signature entente - PADF MRCAO-20-08

2020-09-206

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité d'accepter l'entente de subvention avec la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts au montant de 4 992 \$ et d'autoriser M. Léo Plourde à signer l'entente.

13.0 Rapport FDT génératrice

Mme Marie-Eve Garand réintègre la réunion par Zoom.

2020-09-207

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport final du projet FDT « Pour une municipalité en sécurité » au montant de 24 698.31 \$ après récupération des taxes gouvernementales, le coût global étant de 27 047.87\$.



N° de résolution
ou annotation

2020-09-208

14.0 Sujet divers

14.1 demande d'un citoyen pour l'achat d'un lot municipal :

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande, d'un citoyen, pour l'achat du lot 5 519 533 près du cimetière ;

ATTENDU QUE la municipalité a aménagé un sentier pédestre sur ce lot et prévoit y aménager un emplacement pour le traitement des eaux usées du village ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de ne pas vendre ce lot puisque celui-ci est utilisé par la municipalité.

15.0 Période de questions

Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim invite la population à envoyer leurs questions au bureau municipal. Celles-ci seront traitées par le conseil municipal à la prochaine réunion du conseil.

16.0 Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance à 21h56.

ADOPTÉ.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2020-10-210

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, tenue à 20h00, à huis clos (Covid-19) à la salle du Marais de la municipalité de Roquemaure.

Étaient présents sur place : M. le maire Léo Plourde, madame Chantal Mainville, conseillère ainsi que messieurs Marcel Mainville, Fernand Landry, Réjean Lévesque et Rodrigue Morneau, conseillers. Mme Marie-Ève Garand, conseillère était présente via Zoom.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h46, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption procès-verbal du mois de septembre
- 4.0 Correspondance
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Dépenses de septembre;
- 6.0 Rapport des comités
- 7.0 Camping
 - 7.1 Vérification de l'état des lieux après la fermeture du camping;
 - 7.1.1 Dernier versement et compensation du contrat de gérance
 - 7.2 Terrain de jeux (FDT);
 - 7.2.1 Location pelle
 - 7.2.2 Commande matières
 - 7.3 Location d'une nacelle pour la coupe d'arbres;
 - 7.4 Commande terre noire, sable et concassé pour terrains campeurs;
 - 7.5 Renouvellement clients saisonniers;
- 8 Déneigement du chemin de la Plage-Mainville
- 9 Ouverture de soumissions « articles à vendre »
- 10.0 Réseau routier
 - 10.1 RIRL;
 - 10.2 Ouverture de soumissions pour le déneigement
 - 10.2.1 Déneigement des cours municipales
 - 10.2.2 Déneigement de la patinoire
 - 10.2.3 Déneigement des portes et bacs
 - 10.3 Rapport de dépenses PPA-CE;
- 11.0 Nomination du comité de pilotage MADA
- 12.0 Politique familiale
- 13.0 Appels citoyens vulnérables - Covid-19
- 14.0 Sujets divers
- 15.0 Résultat de l'affichage du poste de directeur général
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Levée de la séance



2020-10-211
ou résolution
ou annotation

2020-10-212

2020-10-213

2020-10-214

3.0 Adoption du procès-verbal du mois de septembre

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 8 septembre 2020, sa lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité des membres présents à cette réunion d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020, tel que présenté.

4.0 Correspondance

M. le maire fait état de la correspondance pertinente.

4.1 Commande de panneau d'affichage interdiction au tabagisme et cannabis;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de soutien financier pouvant aller jusqu'à 600\$ pour l'achat de panneau interdisant le tabagisme et le cannabis, de la part de la MRC d'Abitibi-Ouest ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition de panneaux pour les lieux publics de la municipalité pour une maximum de 600\$ de dépenses.

4.2 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de déposer une demande pour le gravelage du sentier pédestre du village dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air parrainé par le Ministère de l'Éducation.

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses de septembre

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 82 507.43 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 8 543.98 \$

Salaires nets : 11 424.80 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses de septembre 2020.

6.0 Rapport des comités

7.0 Camping

7.1 Vérification de l'état des lieux après la fermeture du camping et dernier versement et compensation du contrat de gérance ;



N° de résolution
ou annotation

2020-10-216

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale par intérim à effectuer le paiement du dernier versement ainsi que de la compensation de location de terrains journaliers pour le contrat de gérance 2020, lorsque le ménage au camping municipal sera fait à la satisfaction de la municipalité.

7.2 Terrain de jeux (FDT);

7.2.1 Location pelle mécanique

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser la location d'une pelle mécanique et d'un chauffeur de pelle pour les travaux de nivelage de terrain de jeux du camping municipal.

7.2.2 Commande de matières

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de sable pour l'emplacement des jeux du terrain de camping. Il sera vérifié auprès de Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. la quantité de voyages qui sera nécessaire selon le nombre de pieds cubes à couvrir.

2020-10-217

7.3 Location d'une nacelle pour la coupe d'arbres;

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser la location d'une nacelle pour une journée au montant de 325\$ pour la coupe d'arbres au camping municipal. Le travailleur municipal devra aussi effectuer la coupe d'arbres sur un terrain privé à la demande du propriétaire résolution 2020-07-144.

2020-10-218

7.4 Commande terre noire, sable et concassé pour terrains campeurs;

ATTENDU QUE le comité du camping a fait la vérification des demandes de clients saisonniers pour la modification de leur terrain ;

2020-10-219

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 3 voyages de concassé ainsi que de deux voyages de roches pour un montant d'environ 654\$ pour la réparation de terrains de clients saisonniers en ayant fait la demande.

7.5 Renouvellement des locations de clients saisonniers;

Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim, fait un compte-rendu d'où en sont rendus les renouvellements pour la saison 2021.

8.0 Déneigement du chemin de la Plage-Mainville ;

M. Marcel Mainville se retire de la délibération constatant son intérêt dans ce dossier.

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a accepté la demande de prise en charge du chemin pour son déneigement 2020-2021 selon les conditions décrites à la résolution 2020-09-197 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a reçu une soumission de Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc.;

2020-10-220

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à la majorité d'accepter la soumission de Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. au montant de 3 229\$ plus taxes applicables pour le déneigement du chemin de la Plage-Mainville pour l'hiver 2020-2021.



N° de résolution
ou annotation

2020-10-221

9.0 Ouverture des soumissions « articles à vendre »

ATTENDU QUE la municipalité a affiché plusieurs articles à vendre sur le journal la Cache ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission selon ce qui suit :

- 4 conteneurs à 35 \$ chacun ;
- 50 glissières de chemin à 15 \$ chacune ;
- 2 lampes à 5 \$ chacune.

10.0 Réseau routier

10.1 RIRL :

2020-10-222

À la lumière des plans et devis présentés par SNC-Lavalin Stavibel Inc. pour le rechargement et l'asphaltage de la chaussée dans le 4^e et 5^e rang Ouest, dont l'estimé des coûts, avant taxes, s'élève à 1 462 863.05 \$ pour une participation estimée de 25% de la municipalité de 383 956 \$ (incluant la TVQ non récupérable), il est donc proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de poursuivre les démarches afin de valider si notre projet est admissible à une nouvelle subvention dans le cadre du programme RIRL 2020-2021.

10.2 Ouverture de soumissions pour le déneigement :

10.2.1 Déneigement des cours municipales

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission pour le déneigement des cours municipales de Ferme laitière Ste-Anne soit pour un an au montant de 7 900 \$ ou pour trois ans au montant de 7 650 \$ avec une augmentation de 2% annuellement à partir de la 2^e saison ;

2020-10-223

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Ferme laitière Ste-Anne pour trois ans au montant de 7 650 \$ avec une augmentation de 2% annuellement à partir de la 2^e saison puisque cette option est la plus avantageuse pour la municipalité.

- Saison 2020-2021 : 7 650 \$ plus taxes ;
- Saison 2021-2022 : 7 803 \$ plus taxes ;
- Saison 2022-2023 : 7 959.06 \$ plus taxes.

10.2.2 Déneigement de la patinoire

N'ayant pas reçu de soumission, le conseil demande de prolonger la demande de soumission et de reporter le point à la prochaine assemblée.

10.2.3 Déneigement des portes et bacs

N'ayant pas reçu de soumission, le conseil demande de prolonger la demande de soumission et de reporter le point à la prochaine assemblée.



N° de résolution
ou annotation

2020-10-224

10.3 Rapport dépenses PPA-CE (Numéro de dossier : 00029192-1-87015 (08) 2020-06-08-52) :

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Roquemaure approuve les dépenses d'un montant de 11 000.95 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

11.0 Nomination du comité de pilotage MADA

Reporté

12.0 Politique familiale

Reporté

13.0 Appel citoyen vulnérable – Covid-19

À l'arrivée de la deuxième vague de Covid-19, il est convenu que Mme Marie-Ève Isabelle directrice générale par intérim s'occupe en collaboration avec un citoyen bénévole, de dresser une liste des citoyens vulnérables et d'appeler ceux-ci pour prendre de leurs nouvelles.

14.0 Sujets divers

14.1 Demande d'un citoyen :

2020-10-225

Après reconsidération des problèmes concernant la réparation d'un cahot à la limite de la propriété située au 2 rue Raymond Est et de celui de la municipalité, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de faire faire, par notre travailleur municipal, les travaux suivants : enlever le cahot et ensuite aplanir cette partie de terrain avec du concassé. Des travaux pour la réfection des égouts étant prévus à plus ou moins court terme l'asphalte ne sera donc pas remplacée, si le propriétaire souhaite avoir de l'asphalte ceci sera fait par celui-ci et à ses frais.

15.0 Ajournement de l'assemblée

2020-10-226

À 21h55, il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de procéder à l'ajournement de la réunion au 12 octobre 2020 à 20h00.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de l'ajournement du 12 octobre 2020, tenue à 20h00, à huis clos (Covid-19) à la salle du Marais de la municipalité de Roquemaure.

Étaient présents sur place : M. le maire Léo Plourde, madame Chantal Mainville, conseillère ainsi que messieurs Marcel Mainville, Fernand Landry, Réjean Lévesque et Rodrigue Morneau, conseillers. Mme Marie-Ève Garand, conseillère était présente via Zoom.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 21h17, présidée par M. Léo Plourde, maire.

15.0 Résultat de l'affichage du poste de directeur général

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu les candidatures de trois personnes intéressées par le poste de directeur général ;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines a passé les entrevues via Zoom auprès des candidats et que par la suite, ceux-ci ont été soumis à des tests de qualifications mettant à l'épreuve leurs connaissances en français et en comptabilité ;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines a statué sur le meilleur candidat potentiel, il fait donc la recommandation au conseil municipal de son choix ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, secondé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de poursuivre les démarches avec ce candidat en mandatant le comité de ressources humaines afin de négocier un contrat de travail et les conditions salariales.

16.0 Période de questions

Aucune question n'a été envoyée à l'intention du conseil municipal. Celui-ci invite la population à envoyer leurs questions au bureau municipal. Celles-ci seront traitées à la prochaine assemblée du conseil.

17.0 Levée de la séance

À 21h22, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Réjean Lévesque demande la levée de la séance, secondé par Mme Marie-Ève Garand.

ADOPTÉ.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire

2020-10-227

2020-10-228



N° de résolution
ou annotation

2020-11-229

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, tenue à 20h00, à huis clos (Covid-19) à la salle du Marais de la municipalité de Roquemaure.

Étaient présents sur place : M. le maire Léo Plourde, messieurs Marcel Mainville, Fernand Landry via téléphonie, Réjean Lévesque et Rodrigue Morneau, conseillers. Mme Marie-Ève Garand, conseillère était présente via Zoom.

Était absente, Mme Chantal Mainville.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h19, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 53.0 Ouverture de la séance
- 54.0 Adoption de l'ordre du jour
- 55.0 Adoption procès-verbaux d'octobre
- 56.0 Correspondance
- 57.0 Trésorerie
 - 57.1 Dépenses d'octobre ;
- 58.0 Groupement Forestier Coopératif Abitibi
 - 58.1 Plan quinquennal d'aménagement 2020-2025 ;
 - 58.2 Planification travaux, entente pour coupe de bois lots intras et entente pour coupe de bois lots épars ;
- 59.0 Déneigement
 - 59.1 Patinoire ;
 - 59.2 Portes et bacs ;
- 60.0 Politique familiale et municipalité amie des aînées
- 61.0 Location pacage communautaire
- 62.0 Camping
 - 62.1 Matières pour demandes campeurs saisonniers ;
 - 62.2 Comptes à recevoir ;
 - 62.3 Soumission installation chauffage sous-sol camping ;
- 63.0 Règlement encadrant les chiens numéro 205
- 64.0 Dépôt des états comparatifs
- 65.0 Sujets divers
 - 65.1 Demande remboursement location salle fêtes 2020-2021 ;
- 66.0 Période de questions
- 67.0 Levée de la séance

3.0 Adoption du procès-verbal du mois de septembre

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux du 5 et du 12 octobre 2020, leur lecture en est dispensée.



N° de résolution
ou annotation

2020-11-231

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance du 8 et du 12 octobre 2020, tel que présenté.

4.0 Correspondance

M. le maire fait état de la correspondance pertinente.

4.1 Commande de stylos pour le camping municipal;

Il est proposé par M. Marcel Mainville secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de faire l'achat de stylos pour les clients saisonniers du camping municipal pour un maximum de 100\$ de dépenses.

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses d'octobre

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 37 563.64 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 13 616.29 \$

Salaires nets :

10 281.96 \$

2020-11-232

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'octobre 2020.

8.0 Groupement Forestier Coopératif Abitibi

8.1 Plan quinquennal d'aménagement 2020-2025;

2020-11-233

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter le plan quinquennal d'aménagement forestier 2020-2025 tel que déposé et présenté par le Groupement Forestier Coopératif Abitibi.

8.2 Planification de travaux, entente coupe de bois lots intras et entente coupe de bois lots épars;

2020-11-234

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la planification des travaux 2020-2021 préparée par Groupement Forestier Coopératif Abitibi, soit la coupe pour 1 an et d'accepter les taux proposés selon l'entente de coupe des lots intras ainsi que les taux pour l'entente de coupe de bois des lots épars.

9.0 Déneigement

9.1 Patinoire ;

La municipalité n'ayant reçu aucune offre espère avoir le soutien des bénévoles pour pouvoir effectuer cette tâche.



N° de résolution
ou annotation

2020-11-236

2020-11-237

2020-11-238

2020-11-239

9.2 Portes et bacs;

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité que les travaux de déneigement des portes et bacs soient faits par M. Clément Béchard selon son taux horaire, M. Béchard s'étant offert pour effectuer ce travail.

8.0 Politique familiale et municipalité amie des aînés

ATTENDU QUE M. Rodrigue Morneau désire se retirer de ce comité ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité de désigner, pour la municipalité de Roquemaure, M. Fernand Landry à titre de responsable du dossier « Aînés ».

9.0 Location pacage communautaire

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de Fort Abitibi pour la location du pacage communautaire pour une période de 5 ans ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de proposer une entente de 5 ans (2021-2025) payable en deux versements aux mois de mars et avril de chaque année, selon les taux annuels suivant :

- 2021 : 1 100 \$ plus taxes ;
- 2022 : 1 133 \$ plus taxes ;
- 2023 : 1 167 \$ plus taxes ;
- 2024 : 1 202 \$ plus taxes ;
- 2025 : 1 238 \$ plus taxes.

10.0 Camping

10.1 Matières pour demandes campeurs saisonniers ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des nouvelles demandes de campeurs saisonniers pour l'amélioration de leur terrain ;

ATTENDU QUE la municipalité a aussi besoin de matières pour le terrain de jeux du camping ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter les voyages de matières suivantes selon les recommandations du comité camping :

- 3 voyages de gravier (pour les campeurs)
- 4 voyages de concassé (1 pour le terrain de jeux et 3 pour les campeurs)
- 1 voyage de terre (pour les campeurs)
- 14 voyages de sable (13 pour le terrain de jeux et 1 pour les campeurs).

10.2 Comptes à recevoir ;

Il est proposé par M. Fernand Landry, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'envoyer une mise en demeure



N° de résolution
ou annotation

2020-11-240

aux clients du camping n'ayant pas acquitté le solde dû de leur facture pour la saison 2020. Advenant le cas ou les clients ne répondraient pas à la mise en demeure la municipalité évaluera ce qu'elle peut faire pour recouvrer ces dus.

10.3 Soumission pour installation chauffage sous-sol camping ;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation de deux ventilo-convecteurs au sous-sol du restaurant du camping municipal puisque le chauffage actuel est brisé. Ces travaux seront effectués par les Entreprises Électriques Roland Richard inc.

11.0 Règlement #205 encadrant les chiens

L'avis de motion et de présentation sont données par M. Marcel Mainville.

12.0 Dépôt des états comparatifs

Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim dépose au conseil municipal selon la loi un état comparatif des revenus et dépenses pour l'année 2020.

13.0 Sujets divers

13.1 Demande de remboursement location salle fêtes 2020-2021 ;

M. le maire Léo Plourde se retire de la délibération.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de remboursement pour le paiement d'une location de salle pour la période des fêtes puisque cette famille ne pourra pas se réunir selon les exigences sanitaires du gouvernement.

2020-11-241

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité de rembourser le paiement pour la location de la salle pour cette famille et de vérifier les normes du gouvernement concernant la location de salle pour la période des fêtes 2020-2021. Le sujet sera rediscuté à la séance de décembre.

13.2 Rapport des comités ;

14.0 Période de questions

M. Léo Plourde, maire répond aux questions qui lui ont été acheminées par la population.

15.0 Levée de la séance

2020-11-242

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry, demande la levée de la séance à 21h28.

ADOTPÉ.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation